



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT
34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Date de la convocation 03/09/2025 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 7 Votants 8 Secrétaire de séance : Laurent PARENTINI	Séance du 8 septembre 2025			
	L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	Anne DURAND	X		
	Rodolphe THIRIEZ	X		
	Patrick MICHEL	X		
	Florence MALAVIALLE		X	Nicole RATAJCZAK
	Nicole RATAJCZAK	X		
	Nicole MATHE	X		
	Alain SANCHEZ		X	
	Florence FREY	X		
	Laurent PARENTINI	X		
	Brice HOULES		X	
	Delphine LEBOUCHER		X	
	Edith GARCIA		X	
	Alexandre SINTES		X	
	Sébastien FOULQUIER		X	
	Alissia LOURME-RUIZ		X	

2025045 - CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DU PROJET DE TERRAIN DE BASKET 3X3

Dans le cadre du projet de construction d'un terrain de basket 3x3 sur la commune il convient d'établir un projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation d'un équipement sportif et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre.

Madame la Maire présente au conseil municipal les projets de convention à intervenir entre la commune de Viols-le-Fort et les futurs utilisateurs de ce projet d'équipement sportif à savoir :

- le club de Basket
- le club de Tambourin de Viols-le-Fort
- l'école élémentaire



Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les projets de convention à signer, joints en annexe ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

La Maire,

Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 11/09/2025

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20250908-2025045-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

